



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**TITRES D'IDENTITÉ :
LES USAGERS SONT INVITÉS À ANTICIPER LEURS DEMANDES**

Arras, le 16 février 2024

Le nombre de demandes de cartes nationales d'identité et de passeports a fortement augmenté dans la région des Hauts-de-France. 1 180 000 titres d'identité ont ainsi été délivrés en 2023 dans la région, soit 35% de plus qu'en 2022 et deux fois plus qu'en 2021.

Cette forte hausse des demandes a généré l'année dernière des délais de rendez-vous importants au sein des mairies (jusqu'à 60 jours d'attente pour un rendez-vous au second semestre 2023).

Grâce à la mise en œuvre de mesures d'urgence (équipement de nouvelles communes, ouverture d'un « titrodrôme » à Arras, etc) et à l'engagement de 64 communes désormais habilitées à recueillir les demandes dans le département, le délai moyen de rendez-vous en mairie a pu être ramené à 8 jours en fin d'année 2023 et à 7 jours actuellement.

Les prévisions pour 2024 demeurent cependant élevées et une nouvelle hausse de demandes de titres est constatée depuis le début de l'année.

Les usagers sont donc invités à anticiper leurs demandes avant l'été en respectant quelques conseils qui leur permettront d'obtenir leurs titres dans les meilleurs délais :

- Utiliser la pré-demande en ligne et s'assurer d'avoir un dossier complet : <https://passeport.ants.gouv.fr/> .
- Utiliser le moteur de recherche de rendez-vous en ligne muni de son numéro de pré-demande. 84% des communes du département y sont connectées pour proposer les meilleures disponibilités à proximité du domicile des usagers : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> .
- Une fois la demande déposée en mairie, il faudra compter 8 à 10 jours pour le traitement de la demande par la préfecture et environ 10 jours de plus pour la production et la livraison des titres en mairie.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62